



Ici, au Bourget, en 2005. PHOTO JOEL ROBINE. AFP

... pose la création d'une commission d'enquête parlementaire qui «aura pour mission de dresser un état des lieux et de définir des préconisations afin de mettre un terme à cette dérive communautariste». Ces préconisations pourront prendre la forme d'une loi, «mais je ne veux pas tirer des conclusions a priori», précise le député. Il faut ouvrir un débat, y compris avec les musulmans, et voir ensemble à quelles conclusions on arrive.

**«Choqué».** Côté musulmans, Mohammed Moussaoui, le président du Conseil français du culte musulman, se dit «choqué» par le projet de commission d'enquête, le port du voile intégral étant, selon lui, un «phénomène marginal». «Cette initiative suscite beaucoup d'interrogations sur l'opportunité de s'emparer de ce sujet en période de crise», ironise-t-il, ajoutant que «les parlementaires auraient proposé une commission d'enquête parlementaire sur les licenciements qui touchent des centaines de milliers de personnes, cela aurait été mieux compris».

► CATHERINE COROLLER

## L'école, sanctuaire inviolé

En application du principe de laïcité, la loi du 15 mars 2004 interdit aux «élèves des écoles, des collèges et des lycées publics le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse». Après plusieurs affaires médiatisées, le ministère de l'Éducation nationale affirme que les cas sont rarissimes depuis la fin 2005. La loi ne concerne pas les parents d'élèves, ni les candidats qui viennent passer des examens. Et comme tous les fonctionnaires d'État, ceux de l'Éducation sont tenus à un «strict devoir de neutralité».

## À LA BARRE

**Bébés congelés** ♦ La préméditation a été retenue pour deux homicides.

# Véronique Courjault, 8 ans de prison pour une mère déchirée

**TOURS envoyée spéciale**

Véronique Courjault, 41 ans, a été condamnée, hier soir, à la peine de huit ans d'emprisonnement pour le triple homicide de ses bébés. La cour d'assises d'Indre-et-Loire et son jury populaire plutôt masculin (sept hommes et deux femmes) ont retenu contre la mère infanticide la préméditation des meurtres des deux bébés congelés à Séoul en 2002 et 2003, mais pas pour le premier incrimé en 1999. Elle a donc été reconnue coupable de deux assassinats et d'un meurtre.

Les contre-experts psychiatres Bensussan et Brion avaient détecté chez cette femme meurtrière une personnalité borderline, «un clivage aux confins de la psychose» c'est-à-dire à la limite de la maladie mentale. Ils concluaient donc à «une altération de son discernement» de nature à atténuer sa responsabilité pénale. L'avocat général Philippe Varin lui-même en avait tenu compte dans son réquisitoire et réclamé la peine modérée de dix ans de prison contre Véronique Courjault. A l'issue de sept heures de délibéré, le verdict prononcé hier soir reste nuancé à l'égard de cette mère criminelle fissurée.

**Subtilité.** Avant le délibéré, les avocates Hélène Delhommais et Nathalie Sényk ont réhabilité «la parole» et «la sincérité» de Véronique Courjault, qui «a toujours cherché à combler les trous» de ses interrogations vertigineuses. A son tour, Me Henri Leclerc, monument de la défense, manœuvre avec subtilité et bonhomie pour tirer la peine vers le bas: «Je considère que l'avocat général en demande trop.» Du haut de ses cinquante-trois années de barreau, l'avocat aux cheveux blancs se garde bien de plaider l'acquiescement: «Il faut la punir. Il ne faut pas qu'on dise en France qu'on peut tuer des bébés.» Mais il demande aux jurés «une condamnation porteuse d'espoir, pas de désespoir». Il évoque les photographies de ces deux petits cadavres congelés que les jurés ont vues: «Véronique, ce sont vos bébés mais ce sont les nôtres aussi. Depuis dix-huit mois, je vis avec l'image de ces bébés naissants les petits poings fermés, les yeux refermés, à la peau si fripée», lance-t-il d'une voix troublée, «ces bébés sont morts et c'est horrible, ils ont été tués par leur mère». Il croit Véronique Courjault «profondément sincère» quand elle dit que «ce n'était pas des êtres» mais «un morceau d'elle-même». Il raconte «cette femme seule accouchant dans sa baignoire et son état de souffrance physique et

psychique, d'angoisse et de sidération» dépeint par les experts: «Cette femme que je défends a commis une faute, un crime, mais elle n'est pas un monstre.» Me Leclerc souligne «la grande part d'incertitude» des psychiatres sur son cas et s'appuie sur la phrase «essentielle» du Dr Bensussan à la barre: «Ce qui s'est passé pour elle, elle ne l'a pas voulu.»

Entre «sa conscience par intermittence» ou son «intuition» de

« Je vous demande l'impossible car l'impossible me paraît juste. »

Me Henri Leclerc, demandant au jury de libérer l'accusée

ses grossesses et son «clivage» de l'esprit, l'avocat balaie toute préméditation et demande les circonstances atténuantes: «Si elle ne l'a pas voulu, si elle n'est pas dans un état de lucidité mais de sidération, si elle n'a pas cons-

ciencé que ce sont des enfants, alors où est votre part d'appréciation?» Il souligne «les failles graves» de cette mère infanticide qui renvoie «au fond de son enfance»: «Nous sommes dans des mystères insondables.» Henri Leclerc souligne «les progrès» en psychothérapie de cette femme «entourée de brumes éfroyables». Il cite son fils cadet âgé de 12 ans: «Nicolas a dit: "si maman a fait ça, c'est qu'elle est malade". Tu as raison Nicolas, ta maman est malade.»

Il s'adresse aux jurés: «Il faut que vous lui disiez: "ce que vous avez fait est horrible. Mais parce que nous sommes des êtres humains, nous comprenons les déchirures". Qu'est-ce que ça change qu'elle reste en prison? Vous jugez une femme déchirée qui n'est pas dangereuse et qui doit se reconstruire.» Il quitte la barre à petits pas, s'approche

de la cour et demande, paternel: «J'aimerais tellement qu'elle sorte ce soir. Qu'est-ce que je peux vous proposer? Certes, elle a donné la mort. Mais depuis 2004, le code pénal vous permet ici de la condamner à un suivi sociojudiciaire. Je vous demande l'impossible car l'impossible me paraît juste.» Il évoque ses deux fils: «Permettez-leur de s'embrasser ce soir. Permettez à la maman de continuer à déchirer ses brumes.» Il la regarde avec tendresse: «Véronique, acceptez d'avoir tué vos enfants et allez retrouver les autres. Les jurés de ce pays peuvent vous faire confiance.»

**Larmes.** L'accusée se lève et s'adresse pour la dernière fois à la cour avant le délibéré, la voix cassée, les larmes aux yeux, les mots hachés: «J'ai essayé de m'expliquer comme j'ai pu. J'ai conscience d'avoir tué nos enfants. C'est quelque chose qui me restera tout le temps.»

► PATRICIA TOURANCHEAU

**RENCONTRE DU TROISIEME DINK**

Après le DINK et le GRAND DINK KYMCO vous présente le DINK STREET

Nouveau scooter 125 GT 125 i DINK STREET

**KYMCO** Tout un état d'esprit

**PARIS Est**  
26, avenue de la Grande Armée  
75017 PARIS  
Téléphone : 01.45.72.07.07

**PARIS Bastille**  
84, Boulevard de Beaumarchais  
75011 PARIS  
Téléphone : 01.55.28.91.70

**LYON Saxe**  
131, avenue du Maréchal  
de Saxe - 69003 LYON  
Téléphone : 04.78.60.84.56

**LYON Dardilly**  
58, chemin des Bruyères  
69570 DARDILLY  
Téléphone : 04.37.46.00.12

**NANTES Nord**  
375, route de Vannes  
44800 ST HERBLAIN  
Téléphone : 02.51.78.63.63

**NANTES Pôle Sud**  
1, Rue Magellan  
44115 BASSE GUILAINE  
Téléphone : 02.28.00.98.31

**LILLE**  
Zone Commerciale  
"Les Géants"  
59320 ENGLOS  
Téléphone :  
03.20.10.86.40

**MOBILITY CENTER**

www.mobilitycenter.fr